

Tendances actuelles en matière de double occupation dans le système correctionnel fédéral canadien

L'augmentation de la population carcérale fédérale correspond à une plus grande proportion de double occupation.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Une analyse antérieure de Motiuk (2023) a démontré une diminution du taux de double occupation dans les services correctionnels fédéraux canadiens pendant la pandémie, suivie d'un retour aux niveaux antérieurs à la pandémie. L'analyse prévoyait une augmentation continue du taux de double occupation dans un avenir rapproché. La présente analyse fait le point sur les tendances en matière de double occupation au cours des derniers exercices.

Ce que nous avons fait

Les données relatives à la double occupation dans tous les établissements du Service correctionnel du Canada (SCC) pour les hommes et les femmes ont été tirées du Système intégré de rapports – Modernisé (SIR-M). Bien qu'il existe différentes définitions opérationnelles de la double occupation, la mesure ci-après concerne toutes les personnes placées dans un logement conçu pour une personne qui a été réaménagé pour accueillir deux personnes¹.

Ce que nous avons constaté

Comme prévu dans l'étude antérieure, le taux de double occupation a continué d'augmenter à la suite du déclin temporaire pendant la pandémie. L'augmentation est devenue plus prononcée entre l'exercice 2023-2024 (7,9 %) et l'exercice 2024-2025 (12,4 %). Cette période a également été marquée par une augmentation de 5,2 % du nombre d'admissions en vertu d'un mandat de dépôt (nouvelle peine) et une augmentation de 7,1 % de la population incarcérée. De plus, le nombre de mises en liberté dans la collectivité a diminué par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie (voir le tableau 1 pour un aperçu des tendances de la population carcérale fédérale). Cela peut être lié à la modification des caractéristiques de la peine, p. ex. une augmentation relative du nombre de personnes purgeant des peines plus longues (voir Motiuk et Arnet-Zargarian, 2021).

Conformément à l'étude antérieure, la double occupation au cours des deux derniers exercices était disproportionnée dans les centres de réception, qui hébergent temporairement des personnes pendant le processus d'admission et d'évaluation². À l'extérieur des centres de réception, la double occupation était principalement concentrée dans les établissements à sécurité moyenne (il n'y a pas de double occupation dans les établissements à sécurité maximale et il y a eu un minimum de double occupation dans les établissements à sécurité minimale)³. Les tendances de la double occupation ont également été marquées par une variation régionale, la prévalence étant la plus élevée dans les régions de l'Ontario et du Québec (voir le tableau 2).

¹ La norme privilégiée au sein du SCC est l'occupation simple des cellules. Des lits superposés sont généralement utilisés dans les cellules à double occupation comme mesure temporaire lorsque le placement dans une cellule individuelle n'est pas possible. Les cellules à double occupation diffèrent des logements partagés, qui sont conçus pour accueillir deux détenus. Les critères d'affectation des cellules et de placement des détenus sont examinés avant que deux personnes soient placées dans la même cellule. La plus petite cellule pour tous les locaux neufs et de remplacement est de sept mètres carrés pour les cellules dotées d'un évier et d'une toilette, et de six mètres carrés et demi pour les cellules sans évier ni toilette. En règle générale, les cellules suivantes ne sont pas utilisées pour loger deux détenus ou plus : les cellules de l'unité d'intervention structurée, les cellules de l'Unité spéciale de détention, les cellules destinées aux détenus recevant des soins pour des troubles mentaux, les cellules de moins de cinq mètres carrés, les cellules qui n'ont pas de source directe ou indirecte de lumière naturelle, les cellules désignées et

Tableau 1. Tendances de la population carcérale fédérale entre les exercices 2018-2019 et 2024-2025

Exercice	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt pendant l'exercice (nombre total d'admissions)	Mises en liberté dans la collectivité pendant l'exercice	Nombre de places assignées à la fin de l'exercice (nombre total)	Pourcentage total de la double occupation à la fin de l'exercice
2018-2019	5 004 (7 331)	7 269	13 767 (14 149)	6,6 % (902)
2019-2020	4 644 (7 007)	7 250	13 375 (13 720)	7,4 % (984)
2020-2021	3 228 (5 304)	6 723	12 015 (12 399)	4,7 % (565)
2021-2022	3 999 (6 315)	6 610	12 030 (12 328)	5,1 % (610)
2022-2023	4 715 (6 985)	6 426	12 653 (13 054)	6,5 % (819)
2023-2024	4 890 (7 194)	6 625	13 454 (13 855)	7,9 % (1 061)
2024-2025	5 144 (7 497)	6 816	14 430 (14 837)	12,4 % (1 784)

Tableau 2. Attribution des places et double occupation par région, pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025

Région	Exercice 2023-2024		Exercice 2024-2025	
	Nombre total de places attribuées	% double occupation	Nombre total de places attribuées	% double occupation
Atlantique	1 280	0,2 %	1 300	0,2 %
Québec	2 881	9,0 %	3 119	18,1 %
Ontario	3 778	11,9 %	4 073	18,5 %
Prairies	3 820	9,1 %	4 096	11,3 %
Pacifique	1 695	0,1 %	1 842	0,0 %
Total	13 454	7,9 %	14 430	12,4 %

Ce que cela signifie

Le placement dans une cellule individuelle continue d'être l'approche courante dans les services correctionnels fédéraux; toutefois, comme prévu dans une étude antérieure, la double occupation a augmenté parallèlement à la croissance de la population carcérale fédérale. La double occupation est principalement concentrée dans les centres de réception, suivis par les établissements à sécurité moyenne, avec les pressions les plus fortes dans les régions de l'Ontario et du Québec.

Pour de plus amples renseignements

Veuillez envoyer un courriel à la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Laura McKendy

Références

Motiuk, L. (2023). *La double occupation des cellules dans le système correctionnel fédéral canadien*, RIB-23-34. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L. et A. Arnet-Zargarian (2021). *Changements au sein de la population de délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale : 2015 à 2020*, RIB-21-12. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

occupées par des détenus handicapés, à l'exception des logements partagés approuvés, les cellules d'observation et toute cellule conçue précisément pour être utilisée comme cellule nue. Voir : [Directive du commissaire 550](#).

² Par exemple, le taux de double occupation (de 2024 à 2025) était de 83,3 % au Centre régional de réception – Québec et de 55,1 % à l'Unité d'évaluation de Joyceville.

³ Par exemple, le taux de double occupation (de 2024 à 2025) était de 20,9 % à l'Établissement Archambault (sécurité moyenne), de 22,4 % à l'Établissement de Bath, de 29,4 % à l'Établissement de Warkworth, de 33,2 % à l'Établissement de Bowden (sécurité moyenne) et 48,2 % à l'Établissement de Grande Cache.